

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-189 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le jeudi 12 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.
Date de convocation : jeudi 5 décembre 2024 - Secrétaire de séance : Jean-Pierre GAGNE
Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 61 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 70

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Eric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Patricia GRIMAL (à Liliane FALCON), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Viviane VAUDRAY (à Emilie CHARMET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Fabrice VENET (à Jean-Louis GUYADER), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD).

Etaient excusés et suppléés : Max ORSET (par Philippe DEYGOUT), Marie-Françoise VIGNOLLET (par Eric MAITRE), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

Etaient excusés : Dominique DELOFFRE, Lionel KLINGLER, Jean MARCELLI, Régine GIROUD, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Marie-Claude REGACHE, Daniel BEGUET.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Jean ROSET.

Objet : Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 avec l'association LAB01

VU l'avis favorable de la commission économie et environnement du 26 novembre 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 décembre 2024 ;

M. Daniel FABRE, vice-président délégué au développement économique et à l'environnement, rappelle que la CCPA a signé une convention d'objectifs en 2022 avec l'association LAB01, dans le cadre de sa politique de soutien aux associations œuvrant à la promotion des usages numériques.

En effet, le LAB01 développe ses activités dans ce domaine en particulier au niveau des publics de l'entrepreneuriat, des entreprises et du grand public. Il anime plusieurs espaces : fab lab, living lab, espace de coworking, salles de réunions.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations œuvrant à la promotion des usages numériques, la CCPA souhaite soutenir les initiatives concourant au développement des outils, services et équipements permettant de :

- ✓ Favoriser le développement des nouveaux lieux ou concepts de travail alternatifs (coworking/fablab, etc.),
- ✓ Favoriser les pratiques du numériques pour les particuliers mais également pour les entreprises.

.../...

A ce titre, elle souhaite conventionner avec l'association LAB01. Le projet de convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association LAB01 est joint en annexe de la délibération. Il détaille l'ensemble des conditions liées au montant, aux modalités de versement, à son utilisation et à son contrôle.

Les principales dispositions sont les suivantes :

- Durée de trois ans, avec possibilité de renouvellement d'une année.
- Montant annuel de la subvention : 75 000 €, représentant 40 % d'un budget subventionnable maximum de 187 500 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le président, ou l'élu ayant reçu délégation, à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association LAB01, ainsi que tous les actes administratifs y afférents, y compris les éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 17 décembre 2024

Publiée le **17 DEC. 2024**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

